

Revue spécialisée

Psinfo

**PRO
SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE



Invisible mais bien réelle : la pauvreté des personnes âgées

3/2022

Une pauvreté aux nombreux visages

L'Observatoire vieillesse de Pro Senectute fournit de nouveaux faits et chiffres.

Pages 2 et 7

Chômage des travailleurs âgés

La nouvelle rente transitoire empêche-t-elle de basculer dans la pauvreté?

Pages 8 et 9

À l'œuvre contre la pauvreté

Un reportage chez Pro Senectute canton de Berne, qui lutte contre la détresse financière.

Page 10



Alexander Widmer,
membre de la direction et
responsable «Innovation &
Politique» chez Pro Senectute
Suisse

Depuis plus de 100 ans, nous œuvrons en tant qu'organisation spécialisée et prestataire de services pour le bien-être, les droits et la dignité de la population âgée en Suisse. Notre vision est que les seniors puissent vivre de manière autodéterminée jusqu'à un âge avancé en tant que membres valorisés de la société, dans une Suisse exempte d'exclusion et de pauvreté. Cet objectif reste plus que jamais d'actualité.

Selon l'étude de notre Observatoire vieillesse, menée pour la première fois en 2022, quelque 300 000 personnes âgées sont touchées ou menacées par la pauvreté et beaucoup d'entre elles sont même plongées dans une situation sans issue. Nous sommes surpris par l'importance des différences cantonales: jusqu'à cinq fois plus de seniors sont touchés par la pauvreté au Tessin qu'à Bâle-Ville. Et ce, dans une Suisse qui se targue d'avoir l'un des meilleurs systèmes de prévoyance vieillesse.

Pourquoi tant de seniors se trouvent-ils dans une situation aussi difficile? Quelles mesures doit-on prendre? Le dernier numéro de la revue spécialisée Psinfo se penche sur ces questions. En nous appuyant sur la pratique fiscale d'un canton, nous y décrivons le cadre, les lacunes et les contradictions. Nous abordons aussi la mise en œuvre des prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Et nous expliquons ce que Pro Senectute entreprend déjà pour apporter son aide dans les situations de détresse les plus graves.

Ce numéro met en évidence ce que le Conseil fédéral a déjà mentionné dans sa stratégie de 2003: une politique de la vieillesse réussie doit intégrer différents domaines politiques. Chez Pro Senectute, nous soutenons toutes les personnes âgées et leurs proches en cas de difficultés financières et resterons au service de notre vision.

Focus : la pauvreté des personnes âgées

La sécurité pour beaucoup, une pauvreté désespérée pour 46 000 personnes

Si pour 86% des retraités et retraitées, le système des trois piliers garantit la sécurité financière, près de 300 000 personnes de plus de 65 ans sont touchées ou menacées par la pauvreté. Seule une partie d'entre elles peuvent compenser l'insuffisance de leurs revenus par leur patrimoine.

Eliane Müller, «Innovation & Politique», Pro Senectute Suisse

Une enquête représentative menée par Pro Senectute Suisse, la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et l'Université de Genève montre qu'environ 200 000 personnes âgées vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté, ce qui corrobore les analyses réalisées jusqu'à présent. Toutefois, la pauvreté des personnes âgées augmente en chiffres absolus en raison de l'évolution démographique.

Compensation par le patrimoine ?

Selon une hypothèse très répandue, les retraités et retraitées parviendraient à compenser leur revenu relativement modeste à l'aide de leur patrimoine. Si environ 20 000 personnes disposant d'une fortune inférieure à 30 000 francs pourraient théoriquement améliorer leur situation financière en vendant leur logement en propriété, cela n'aurait souvent qu'un effet à court terme, notamment en raison des dépenses supplémentaires liées au loyer. À l'échelle du pays, environ 46 000 seniors ne sont cependant pas en mesure de puiser dans leur patrimoine: ils ne disposent ni d'une fortune nette de 30 000 francs ni ne sont propriétaires d'un logement.

Les facteurs de risque

Différentes caractéristiques augmentent les risques de pauvreté chez les seniors (voir encadré et pages 6 et 7). Outre les femmes et les ressortissantes et ressortissants étrangers, les personnes qui n'ont pas fait d'études secondaires ou tertiaires sont les plus touchées, et plus encore à la campagne qu'en ville. Lorsque plusieurs de ces facteurs de risque sont réunis, l'influence de chacun d'entre eux s'accroît. La formation a un rôle crucial à jouer à cet égard. D'après les analyses, une formation supérieure réduit non seulement le risque de pauvreté, mais aussi le poids d'autres facteurs.

Conséquences de la pauvreté des personnes âgées

La pauvreté n'a pas seulement un impact financier direct pour les personnes âgées. Les interactions sociales impliquent souvent des coûts, et le stress lié à un budget limité a également des conséquences sur la santé. Les personnes retraitées touchées par la pauvreté souffrent plus



Photo: Rolf Neeser Photography

fréquemment de solitude, sont moins satisfaites de leur vie et affichent un état de santé moins bon que celui des personnes de leur âge plus aisées.

Lutte contre la pauvreté des personnes âgées

Il est intéressant de constater que la part des seniors vivant dans la pauvreté varie d'un canton à l'autre. Il convient ici de se demander pourquoi de tels écarts existent par rapport à la moyenne nationale.

Pour Pro Senectute, la dernière étude sur la pauvreté des personnes âgées montre que le problème n'est pas résolu en 2022 non plus, et ce malgré les systèmes de protection sociale. Nous suivons de près l'évolution de la situation et continuons à nous engager résolument, par le biais de la consultation, de l'aide financière et de la voie politique, afin que les seniors puissent vivre jusqu'à un âge avancé en tant que membres valorisés de la société, sans souffrir de pauvreté ni d'exclusion.

La pauvreté chez certains groupes de population



Sexe : les résultats de l'Observatoire vieillesse de Pro Senectute sur la pauvreté des personnes

âgées mettent en évidence de fortes disparités entre les sexes. 17,7% des femmes ayant atteint l'âge de la retraite doivent vivre avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté, contre 9,9% des hommes.



État civil : la différence entre les personnes mariées, avec une part

nettement moins élevée de pauvres (11,6%), et les autres catégories – célibataires (15,9%), divorcé·e·s (17,2%) et veufs/veuves (17,5%) – est très marquée.



Formation : les personnes retraitées n'ayant pas suivi de formation post-obligatoire sont

souvent plus susceptibles d'avoir un faible revenu (33,9%) que les titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (apprentissage, école

de culture générale, séminaire pédagogique, etc.) ou d'un diplôme du degré tertiaire (respectivement 12,9% et 7,6%).



Nationalité : l'évaluation montre également de façon frappante que les personnes n'ayant pas la

nationalité suisse vivent nettement plus en dessous du seuil de pauvreté que les Suisses et Suissesses (29,1% contre 12,9%).

« La pauvreté est une réalité pour une proportion non négligeable de la population âgée »

Sur mandat de Pro Senectute Suisse, le département du travail social de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) a mené, en collaboration avec l'Université de Genève, un sondage représentatif de juin à août 2022 auprès des personnes âgées de plus de 55 ans en les interrogeant sur leur situation financière. Sonja Kubat et Rainer Gabriel, tous deux scientifiques à la ZHAW, nous expliquent dans cette interview les spécificités de cette collecte de données et attirent notre attention sur certains résultats alarmants.

Tatjana Kistler, de Pro Senectute Suisse, s'entretient avec Sonja Kubat et Rainer Gabriel de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Vous avez effectué un sondage représentatif pour Pro Senectute Suisse sur la pauvreté des personnes âgées en Suisse. Comment se portent les aînés financièrement ?

Sonja Kubat: La plupart ont une situation confortable, voire très confortable. Une majorité des seniors disposent d'une rente de vieillesse qui couvre leurs besoins. Parallèlement, notre sondage montre aussi qu'environ 200 000 seniors sont concernés par la pauvreté, avec un revenu mensuel de moins de 2279 francs pour une personne ou de 3418 francs pour un couple.

Rainer Gabriel: Ce sondage a également montré que l'argumentation souvent utilisée au sujet de la pauvreté des personnes âgées doit être nuancée. Les études de l'Office fédéral de la statistique mentionnent souvent qu'une rente de vieillesse basse peut être compensée par la fortune. Or, nos premières évaluations montrent que, dans la pratique, cette option n'est pas envisageable pour au moins 46 000 retraités concernés par la pauvreté, étant donné qu'ils ne disposent pas de valeurs patrimoniales significatives. Il s'agit d'une situation de « pauvreté non compensable ». Si, en plus, nous prenions en compte les coûts des soins, les personnes concernées seraient bien plus nombreuses. Notre étude montre que la pauvreté des personnes âgées est également une réalité en 2022 pour une proportion non négligeable de la population.

À quel niveau faut-il agir ?

S. Kubat: Une différence notable subsiste entre la situation financière des femmes et celle des hommes, du point de vue aussi bien du montant perçu à la retraite que de la pauvreté elle-même. Si ce constat s'explique en partie par des parcours professionnels différents entre les deux sexes, le système de la prévoyance professionnelle porte aussi sa part de responsabilités : en comparaison aux hommes, les femmes aujourd'hui à la retraite étaient moins actives sur le marché du travail ou travaillaient à un taux d'activité plus bas. À l'âge de la

retraite, elles ont une rente de prévoyance professionnelle, le 2^e pilier, plus basse, voire inexistante du fait du seuil d'accès. Cette différence tend à s'amenuiser avec les nouvelles générations, sans toutefois disparaître.

R. Gabriel: Fondamentalement, on doit se demander pourquoi il existe en Suisse ce groupe touché par la pauvreté, sans aucune fortune, alors que nous disposons du système de prévoyance des trois piliers, ainsi que des prestations complémentaires (PC). Ces personnes devraient être aidées par les PC. Mais comme celles-ci ne sont pas versées automatiquement et qu'une demande doit être déposée, il peut arriver qu'on aboutisse à une situation de non-sollicitation : bien qu'un droit aux prestations existe en raison du niveau de revenu et de fortune, celui-ci n'est pas utilisé. Peut-être que certains ignorent l'existence de ces prestations ou ressentent de la honte à l'idée de réclamer de l'aide. Il faut absolument agir.

Quels résultats trouvez-vous étonnants dans ce sondage ?

R. Gabriel: Même si nous connaissions déjà, grâce à de nombreuses études, l'énorme influence de la formation sur la situation de pauvreté des retraités, nous avons été surpris de voir à quel point les chiffres étaient clairs. Avec notre indicateur de pauvreté non compensable, nous voyons bien que les seniors sans formation post-obligatoire sont presque dix fois plus touchés par la pauvreté que ceux possédant un diplôme tertiaire.

S. Kubat: Le sondage montre également de grandes disparités entre les cantons, ce qui est étonnant. Il est toutefois difficile de les interpréter. L'échantillon observé ne correspond à aucun des « clivages » connus, comme ceux existant entre les régions linguistiques. En s'appuyant sur l'étude comparative sur le revenu librement disponible des personnes âgées en Suisse, menée par Carlo Knöpfel et Nora Meuli en 2019, nous pouvons affirmer que les différences spatiales ne sont pas uniquement marquées au niveau cantonal, mais sont également générées par des disparités communales concernant l'organisation des prestations sociales.



Une personne sur huit de plus de 65 ans est touchée par la pauvreté en Suisse (photos Rolf Neeser Photography et m2d).

En quoi ce sondage se distingue-t-il des autres études concernant la Suisse ?

R. Gabriel: Il se distingue tout d'abord des autres études, par exemple de celles de la Confédération, parce qu'il se base sur des données de 2022. Les études de la Confédération sur la pauvreté, publiées en 2020 et 2022, utilisent des données datant de trois à sept ans. Ensuite, notre sondage est conçu de manière à pouvoir donner des informations sur tous les cantons suisses. Cette perspective globale est nouvelle.

Pensez-vous qu'un aspect spécifique de ce sondage mériterait d'être approfondi ?

R. Gabriel: À notre avis, la non-sollicitation des PC peut être un facteur central expliquant le fait que la pauvreté des personnes âgées subsiste. Il nous semble cohérent d'associer cette explication à la forte influence de la formation et de la nationalité: nous pouvons par exemple supposer que des seniors ayant un faible niveau de formation ou n'ayant pas grandi en Suisse connaissent moins bien les différentes prestations sociales telles que les PC.

S. Kubat: Il est prévu que notre équipe de recherche se penche sur ce sujet dans un prochain dossier. Bien que nous ayons principalement travaillé avec des statistiques, il ne faut pas oublier que d'autres recherches

qualitatives peuvent être intégrées, comme celle de notre collègue Gisela Meier et de ses co-auteures, qui ont étudié la non-sollicitation de l'aide sociale au sein de la population migrante. De tels travaux sont très importants pour comprendre les véritables motifs des personnes concernées.

Qui sont-ils ?



Sonja Kubat est politologue. Elle est collaboratrice scientifique et chercheuse dans le domaine du Community Development et du développement urbain au département du travail social de la ZHAW.



Rainer Gabriel est socio-économiste. Il travaille comme chargé de cours et chercheur au département du travail social de la ZHAW, où il étudie en particulier les questions de la sécurité sociale à l'âge de la retraite.

La pauvreté des personnes âgées en S

En Suisse, bien que de nombreux retraités et retraitées disposent d'une bonne situation financière, Pro Senectute estime que 295 000 personnes sont menacées de pauvreté à l'âge de la retraite. Parmi elles, 46 000 se trouvent dans une situation de pauvreté sans issue.

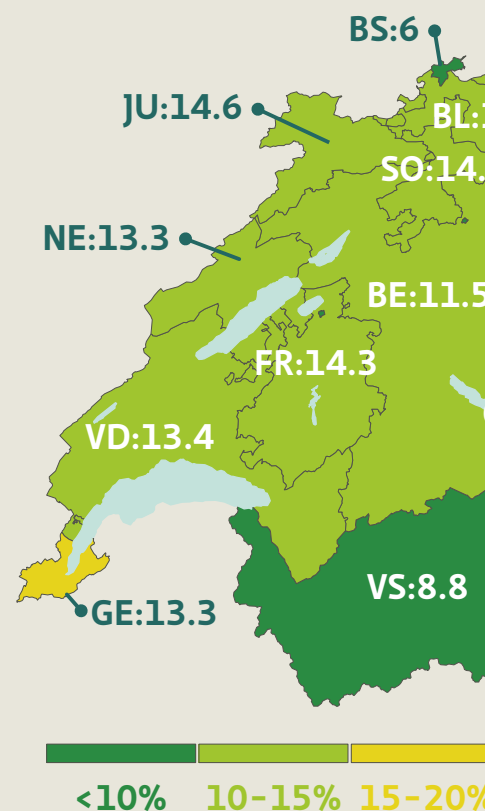
13,9% des personnes de plus de 65 ans ont un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté absolue.

13,6% ne peuvent pas se permettre une dépense imprévue de 2000 francs.

15,7% peinent à joindre les deux bouts.

20% des retraités et retraitées sont pauvres ou menacés de pauvreté.

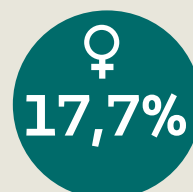
Taux de pauvreté absolue



Pauvreté des personnes âgées : facteurs de risque



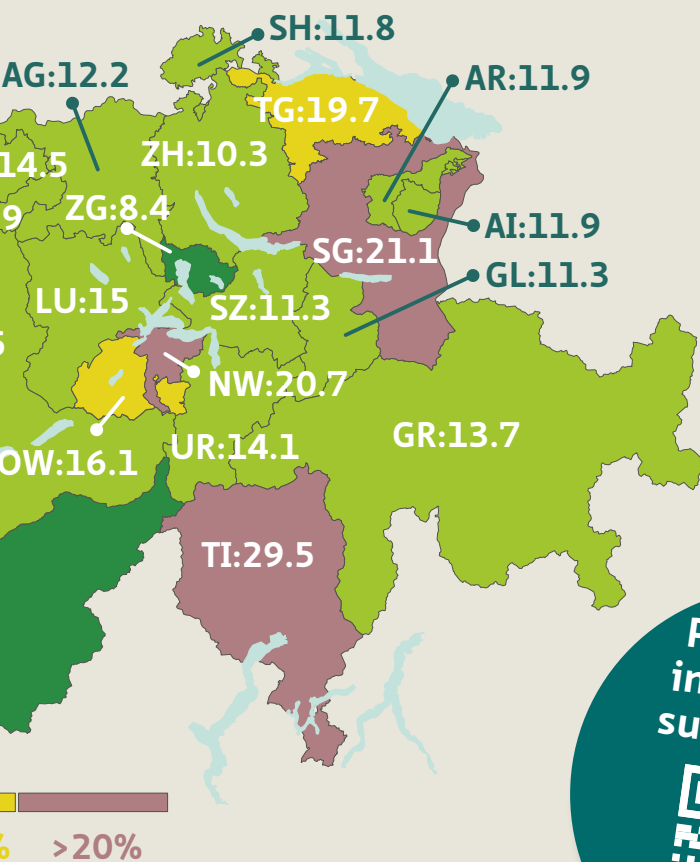
Niveau de formation peu élevé



Femmes






solue parmi les 65 ans et plus



Plus amples informations sur l'enquête:

Organisation la plus importante fournissant des prestations dans le domaine de la vieillesse en Suisse, Pro Senectute s'engage pour les droits, le bien-être et la dignité de la population âgée. Notre vision est que les personnes puissent vivre de manière autodéterminée jusqu'à un âge avancé en tant que membres valorisés de la société, dans une Suisse exempte d'exclusion et de pauvreté.

En cas de situation financière difficile, nous proposons les services gratuits suivants :

-  Consultation sociale
-  Aide financière individuelle
-  Calculateur de PC

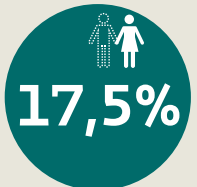
nes âgées :



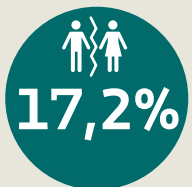
Pas citoyen ou citoyenne suisse



Commune rurale



Veuf/veuve



Divorcé/divorcée

PRO SENECTUTE

Observatoire

Cette fiche d'information se réfère aux résultats de l'enquête sur la pauvreté des personnes âgées menée dans le cadre de l'Observatoire national de la vieillesse de Pro Senectute Suisse. Cette enquête a eu lieu entre juin et août 2022. Il s'agit d'une collecte de données représentative réalisée au moyen d'un sondage téléphonique et en ligne.

En coopération avec :





Prestations transitoires pour les chômeurs âgés : « L'objectif n'est pas encore atteint. »

Image © KEYSTONE/GAËTAN BALLY

Le marché du travail se porte bien. Or, alors que les chiffres du chômage se stabilisent à un niveau pré-coronavirus, le chômage des travailleurs âgés stagne à un niveau élevé. Depuis début 2021, les prestations transitoires perçues par les chômeurs âgés en fin de droit jusqu'à la retraite ordinaire leur permettent de ne pas utiliser leur capital vieillesse. Remo Dörig, secrétaire général adjoint de la CDAS, dresse un premier bilan.

Remo Dörig, secrétaire général adjoint de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), s'est entretenu avec Tatjana Kistler, de Pro Senectute Suisse

Malgré la crise du coronavirus, une nouvelle prestation sociale a pu être introduite : les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Êtes-vous satisfait de la mise en œuvre ?

Remo Dörig : Avoir pu introduire une nouvelle prestation sociale pendant cette période difficile constitue une belle prouesse ; c'est symbolique. Il est toutefois encore tôt pour dresser un bilan. Ce que l'on peut dire, c'est que le nombre de personnes ayant recours à cette prestation n'est pas encore aussi élevé que prévu. Selon les retours des cantons, les bénéficiaires sont donc encore peu nombreux.

Comment expliquez-vous cette situation ?

Elle s'explique essentiellement par les critères donnant droit aux prestations transitoires. Au cours des débats parlementaires, ceux-ci ont été définis de manière plus restrictive que ce que le Conseil fédéral avait proposé. Conséquence inévitable : moins de personnes bénéficient de ce soutien que ce qui était espéré et, de notre point de vue, nécessaire. Je tiens toutefois encore à souligner que le fait qu'une nouvelle prestation sociale

ait été mise en œuvre en période de crise est un signe. Le problème du chômage des travailleurs âgés est dans l'agenda des politiques.



« À cause du caractère restreint du cercle des bénéficiaires, les chômeurs âgés continuent de dépendre de l'aide sociale. »

L'objectif de cette nouvelle prestation sociale est d'éviter que les chômeurs âgés ne doivent s'adresser à l'aide sociale et utiliser leur capital vieillesse. Est-ce réaliste ?

Nous faisons tout notre possible. Mais l'objectif n'est pas encore atteint. Comme mentionné, nous devons être conscients que le caractère restreint du cercle des bénéficiaires constitue un obstacle important, qui fait perdurer la dépendance des chômeurs âgés vis-à-vis de l'aide sociale. Exemple de restriction : seules les personnes arrivant en fin de droit après l'âge de



60 ans ont droit à ces prestations. Le montant de la fortune peut aussi constituer une restriction importante. Les personnes qui remplissent les conditions reçoivent néanmoins un bon soutien.

Il existe encore peu de chiffres sur les demandes et les requêtes acceptées au niveau national. Qu'entendez-vous dans les cantons ?

Les retours varient. Il y a aussi l'aspect du non-recours, comme pour toutes les prestations sociales. Les obstacles à l'obtention sont-ils trop importants ? Devons-nous investir davantage dans la sensibilisation pour faire connaître cette nouvelle prestation ? La honte de demander de l'aide joue-t-elle un grand rôle ? Nous entendons aussi que des demandes doivent être refusées.

Observez-vous un décalage sur le marché du travail en raison de cette nouvelle assurance sociale ? Le problème du chômage des travailleurs âgés se déplace-t-il vers des classes d'âge plus jeunes ? Cette nouvelle prestation entraînera-t-elle le licenciement d'un plus grand nombre de travailleurs âgés ?

Nous avons examiné ce point de près. Les prestations transitoires font partie d'un ensemble plus large de mesures visant à maintenir les travailleurs âgés dans le monde du travail. Il faut non seulement des efforts de la part de l'économie et la volonté des travailleurs de se former tout au long de leur vie pour rester compétitifs, mais aussi un filet de sécurité pour les personnes qui perdent leur emploi dans les dernières années de leur

vie active et ne parviennent pas à se réinsérer. Depuis l'introduction des prestations transitoires, nous n'observons pas d'effet négatif pour les travailleurs âgés. C'est ce que montre aussi l'expérience de la « rente-pont », les prestations transitoires versées dans le canton de Vaud depuis 2011 déjà. Nous continuerons toutefois à surveiller la situation.

La proportion des travailleurs âgés augmente. Parallèlement, la digitalisation impose de se former tout au long de la vie pour pouvoir s'imposer face à une main-d'œuvre plus jeune :

comment la Suisse parviendra-t-elle à maintenir les gens sur le marché du travail jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite et à les protéger de la pauvreté ?

Il n'existe pas de solution universelle. Il faut que tous les acteurs œuvrent dans ce sens. Cela commence par la présence de valeurs sociales dans la société et la valorisation du travail en soi et de l'expérience des travailleurs de longue date. De plus, la pénurie de main-

d'œuvre qualifiée nous accompagnera encore pendant un certain temps. Il convient donc de soutenir les travailleurs dans leurs formations continues, mais aussi dans leurs reconversions. Enfin, la discussion sur la prévoyance vieillesse est en cours. Concrètement, il s'agit de cibler les cotisations des travailleurs âgés au deuxième pilier afin de réduire les charges sociales et ainsi de ne pas les désavantager sur le marché du travail par rapport aux travailleurs plus jeunes. Le but auquel nous aspirons reste le même : plus personne ne doit se retrouver en fin de droit.

169 personnes

ont reçu des prestations transitoires lors du second semestre 2021. 15 d'entre elles vivaient dans le canton de Berne. À Schwyz, Obwald et Zoug ainsi qu'en Appenzell Rhodes-Intérieures et Appenzell Rhodes-Extérieures, aucun bénéficiaire de prestations n'a été signalé.



Objectif et droit aux prestations transitoires

Les prestations transitoires visent à couvrir les besoins vitaux des personnes qui ont perdu leur emploi peu avant l'âge de la retraite jusqu'à la perception de la rente de vieillesse.

La base légale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La prestation a pour but d'éviter qu'en cas de fin de droit, le capital vieillesse soit utilisé, la rente AVS anticipée et qu'il faille recourir à l'aide sociale. Les prestations transitoires sont financées par la Confédération et versées par les cantons. Elles

comprennent une prestation annuelle, versée mensuellement, et le remboursement de frais de maladie et d'invalidité.

Le droit aux prestations transitoires existe lorsque

- la fortune est inférieure à 50 000 francs, ou à 100 000 francs pour les couples mariés ;
- l'arrivée en fin de droit intervient au plus tôt pendant le mois au cours duquel l'âge de 60 ans est atteint ;
- la personne concernée a cotisé à l'AVS pendant au moins 20 ans,

dont au moins cinq ans après son 50^e anniversaire ;

- le domicile et le lieu de résidence sont en Suisse ou dans un État membre de l'UE ou de l'AELE ;
- il existe des dépenses reconnues qui dépassent les revenus déterminants (condition économique).



Les autres critères peuvent être consultés ici :
www.ahv-iv.ch/p/5.03.f

« Cette inégalité de traitement nous dérange »

Les seniors qui vivent avec le minimum vital peuvent déposer une demande de prestations complémentaires à l'AVS. Toutefois, selon le montant de leur rente AVS, ces personnes subissent un désavantage au moment de payer leurs impôts. Pleins feux sur un des cantons où la charge fiscale est la plus élevée : Berne.

Tatjana Kistler, Pro Senectute Suisse

Les prestations complémentaires (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Elles assurent, avec l'AVS ou l'AI, le minimum vital. Néanmoins, les grandes dépenses, comme les impôts, restent un immense défi. Certes, la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale définit que dans tous les cantons, les PC ne doivent pas être déclarées lors de la déclaration d'impôt et qu'elles sont exonérées de l'impôt. Mais ce n'est pas le cas des rentes AVS, qui comptent comme revenus imposables. « Cela induit une inégalité de traitement paradoxale qui nous dérange », explique Marcel Schenk, directeur de Pro Senectute canton de Berne.

Autrement dit, si quelqu'un reçoit une rente AVS de 1600 francs et 100 francs de PC, cette personne paiera beaucoup plus d'impôts que quelqu'un qui a 1195 francs d'AVS et 505 francs de PC. Si elles ont en théorie toutes

deux la même somme à disposition, la personne qui a une rente AVS plus importante a, au final, moins d'argent pour vivre.

Une question de définition

Pour l'imposition, c'est le minimum vital prévu par le droit des poursuites qui est pris en compte. « Il n'est pas logique qu'en raison de la structure du système fiscal, des aides de l'État soient à leur tour absorbées par les impôts. », déclare le directeur de Pro Senectute canton de Berne. Au vu de la hausse actuelle des prix, et surtout des charges, le problème s'accroît pour Pro Senectute. « Hélas, nous devons nous attendre à ce qu'un nombre encore plus important de seniors dépendent des PC. » Certains cantons accordent une remise, voire une exonération d'impôts aux personnes qui vivent avec le minimum vital. Berne l'a fait jusqu'en 2015. Marcel Schenk ne comprend pas ce changement de cap et l'absence de marge d'appréciation.

Atténuer les symptômes sans s'attaquer à la cause

Fin 2017, le Conseil-exécutif bernois a dû s'exprimer sur son durcissement dans le cadre d'une intervention parlementaire : conformément à la Constitution cantonale, les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, a-t-il fait savoir. Cela doit être valable tant pour les personnes qui touchent une rente que pour celles qui travaillent, les « travailleurs pauvres ». Pour Pro Senectute canton de Berne et toutes les personnes concernées, c'est une désillusion. Marcel Schenk : « Nous devons discuter de la définition du terme « pauvre ». Et savoir si les rentes AVS et les PC peuvent remplir leur objectif : garantir les moyens d'existence à la retraite. » Pro Senectute canton de Berne suit la question de près.



Pro Senectute conseille

Les 24 organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute conseillent gratuitement les personnes âgées et leurs proches sur les questions financières. Selon la situation, des aides financières sont possibles. Dans le cadre d'un entretien confidentiel, Pro Senectute examine si des prestations complémentaires (PC), une aide financière individuelle (AFI) ou un soutien financier privé peuvent être demandés.



www.prosenectute.ch/conseil



Vérifier un éventuel droit aux PC : le calculateur de PC



Lectures et médias

Sur le chemin de la société de longue vie : étapes & outils

Jean-Pierre Fragnière, Lausanne: Socialinfo, 2022.

La société de longue vie est une gerbe de cadeaux, c'est aussi une brassée de responsabilités. Un monde inexploré, riche en surprises, le plus souvent accueillant. Mais il faudra s'y risquer sans carte précise. Heureusement, les études et les essais se multiplient; ils sont disponibles, au même titre que cette brochure qui réunit quelques propositions pour accompagner notre voyage.



L'objet d'une vie

Thierry Dana, Genève: Slatkine, 2021.

L'entrée en EMS n'est de loin pas anodine. Les futurs résidents doivent, dans un temps record, choisir dans leur logement quelques objets qui les accompagneront jusqu'à la fin de leur vie. C'est à la découverte de ces derniers que nous emmène le photographe Thierry Dana. Après s'être entretenu longuement avec les résidents de l'EMS Bon-Séjour à Versoix (Genève), il publie ici 40 photographies de ces objets d'une vie, accompagnés de textes courts, qui expriment avec beaucoup de sensibilité le lien qui unit le résident et son objet.



Tout s'est bien passé

Un film de François Ozon, Mandarin Productions, 2022.

Emmanuèle (Sophie Marceau), romancière épanouie dans sa vie privée et professionnelle, se précipite à l'hôpital, son père André (André Dussollier) vient de faire un AVC. Fantasque, aimant passionnément la vie mais diminué, il demande à sa fille de l'aider à en finir. Avec l'aide de sa sœur Pascale, elle va devoir choisir : accepter la volonté de son père ou le convaincre de changer d'avis.



Défis et saveurs de la vieillesse

Jean-Claude Borgeaud, Lausanne: Socialinfo, 2021.

Dans ce livre, Jean-Claude Borgeaud prend la parole. Il a 86 ans. Les locataires d'un immeuble entier occupé par des octogénaires reçoivent une lettre de résiliation de leur bail. Ils entrent en résistance. La presse suit. Indignation ! Ils ont gain de cause. Avec élégance et une juste colère, Borgeaud nous propose une vaste réflexion sur le vieillissement. Il se documente avec soin et précision. Pas de langue de bois, mais le choix du dialogue et de l'action. Il ose. La démarche est audacieuse.



Sélection des titres effectuée par:

ZHAW Hochschulbibliothek

Site web : zhaw.ch/hsb/gerontologie

Téléphone : 058 934 75 00

E-mail : gerontologie.hsb@zhaw.ch

Coup de projecteur



« J'aime ma maman, mais ... »

... les proches ne peuvent pas toujours soutenir seuls les aînés dans leur souhait de vieillir chez eux de manière autonome. Lorsque la situation devient compliquée, Pro Senectute épaula les personnes âgées et leurs proches. Or, pour que cela soit possible, la fondation doit être soutenue financièrement.

De nombreuses personnes souhaitent passer leurs vieux jours de manière autonome à la maison. Cependant, la vieillesse s'accompagne de nouveaux défis qui rendent ce souhait plus difficile à réaliser, non seulement pour les seniors, mais aussi pour leurs proches. La solitude, les problèmes physiques ou l'insécurité financière pèsent sur le quotidien de nombreux seniors. Malgré leur volonté d'aider les aînés, les proches manquent souvent de temps, de force ou de connaissances. Ils peuvent alors compter sur Pro Senectute: plus de 700 000 personnes âgées et leurs proches nous font confiance, année après année, pour les décharger, leur rendre visite et leur apporter divers soutiens au quotidien. Notre action profite également aux proches aidants, que nous voulons protéger de la surcharge et du surmenage.

Pour pouvoir répondre aux besoins croissants d'aide à domicile, Pro Senectute est tributaire de votre soutien. Le slogan « Nous sommes à vos côtés quand les choses se compliquent » nous accompagnera dans les semaines à venir pour récolter des dons. Un grand merci pour votre confiance et votre soutien: www.prosenectute.ch/collecte-automne

Impressum

Édition: Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich, tél. 044 283 89 89, kommunikation@prosenectute.ch, www.prosenectute.ch

Rédaction et layout: Tatjana Kistler

Textes: Alexander Widmer, Eliane Müller, Tatjana Kistler

Traduction: Pro Senectute Suisse, Nathalie Steffen Noiosi, CB Service SA

Imprimerie: Gutenberg Druck AG

© Pro Senectute Suisse

En bref

Le festival visages fête sa 10^e édition du 11 au 18 novembre à Martigny



Depuis 2006, le festival visages propose des films sur le thème des relations entre générations. Avec au total quelque 400 films, 50 pays, 100 réalisateurs

présents et 10 000 participants. Au menu: des portraits, des parcours, des récits de vie. Des mini-festivals et projections thématiques ont été organisés dans 30 lieux et congrès.



Éviter des soucis grâce au dossier de dispositions personnelles Docupass

Personne n'aime penser aux décisions difficiles concernant la fin de vie. Les proches non plus. Notez à temps ce qui est important pour vous en cas d'événement grave et soulagez vos proches. Notre dossier de dispositions personnelles Docupass constitue la solution globale reconnue pour tous les domaines susceptibles d'être régis par un tel document. Il vous guide à travers toutes les questions importantes, dans un format compact, avec des contenus approfondis et des modèles pratiques: directives anticipées, mandat pour cause d'inaptitude, dispositions de fin de vie, testament.

